

Agen, vendredi 26 mai 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMISSION PERMANENTE DU 26 MAI 2023

Près de 2,5 millions d'euros attribués

Vendredi 26 mai se tenait la commission permanente du Conseil départemental.

A cette occasion, les élus départementaux se sont prononcés sur **45 dossiers** présentés par la Présidente Sophie Borderie, pour lesquels **2 462 180 € ont été attribués**.

Par ailleurs, à l'issue du vote des rapports, les conseillers départementaux ont adopté à l'unanimité une motion demandant à l'Etat, face à l'accroissement des violences envers les élu(e)s locaux, de renforcer leurs moyens de protection (*motion en annexe*).

<< BIEN VIEILLIR >> EN LOT-ET-GARONNE

✓ Près de 820 000 euros pour prévenir la perte d'autonomie

Alors que le plan « Bien Vieillir », avec un effort conséquent pour les EHPAD, sera détaillé en DM1, le Département agit déjà plusieurs années sur la prévention de la perte d'autonomie grâce à la Conférence des financeurs. Cette instance, devenue un partenaire reconnu sur le terrain, joue pleinement son rôle d'animation du réseau d'acteurs au service des personnes âgées.

Suite à l'appel à projets 2023, 41 projets ont été retenus et seront financés cette année à hauteur de 820 000 €.

La nature des projets soutenus en 2023 démontre une nouvelle fois la volonté commune de répondre aux besoins émergents. Ainsi, de nombreuses actions portent sur la mémoire, l'activité physique ou bien abordent les nouvelles formes d'habitat pour personnes âgées.

6 000 personnes bénéficient chaque année en moyenne des actions de la Conférence des financeurs en Lot-et-Garonne.

SOLIDARITE ET INSERTION

✓ 57 880 € de soutien au titre du Programme Département d'Insertion

Dans le cadre de son Programme départemental d'insertion (PDI), le Conseil départemental accompagne plusieurs structures lot-et-garonnaises visant à favoriser l'insertion des publics en difficulté.

- **10 000 €** pour soutenir l'association SOLINCITE afin de mettre en place un service de garde d'enfants à domicile mobilisable rapidement lors d'une reprise d'activité.

- **17 880 €** à l'association SYLLABE pour la mise en œuvre d'actions linguistiques favorisant la réinsertion (301 suivis en 2022)

EDUCATION

✓ **462 076,80 €** au titre de la 1^{ère} dotation 2023 en mobiliers et équipements pour les collèges publics.

ECONOMIE

✓ **37 622 € de subvention au Pôle d'équilibre territorial et rural Val de Garonne Guyenne Gascogne**

Un pôle d'équilibre territorial et rural est un établissement public qui a vocation à constituer un outil collaboratif d'ingénierie à la disposition des territoires. Le PETR V3G regroupe quatre intercommunalités (Val de Garonne Agglomération, CC des Coteaux et Landes de Gascogne, CC du Pays de Duras et CC du Pays de Lauzun). Le Conseil départemental conforte ainsi son soutien à l'ingénierie locale et aux collectivités.

✓ **41 574 €** de soutien pour accompagner les projets de rénovation (à Baleyssagues) et de création (à Fieux) de gîtes touristiques de grande capacité

✓ **2 000 €** de subvention au Comité départemental du tourisme équestre

✓ **12 000 € afin d'accompagner le Cluster Economie circulaire et transition énergétique** dans ses actions en faveur des 28 membres (entreprises, structure ESS, acteurs institutionnels...) qui le composent.

AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT

✓ **75 039 €** au total accordés au titre de la préservation de l'environnement et de la biodiversité : Commission locale d'information (CLI) auprès du Centre nucléaire de Golfech, Association pour la gestion de la réserve naturelle de la Frayère d'Alose, SEPANLOG, Centre de soin de la faune sauvage de Tonneins et Fédération départementale des chasseurs (au titre de la création d'un espace pédagogique)

✓ **15 500 €** au total accordés au syndicat Prim'Holstein, aux comices agricoles et à la Fédération des Vins Agenais et Côtes du Marmandais

✓ **76 800 €** au Bureau de recherches Géologiques et Minières (BRGM) dans le cadre du Programme « Surveillance et gestion des nappes d'eau souterraine du Lot-et-Garonne ».

✓ **64 000 €** en faveur de 9 nouveaux installés en agriculture

SPORT

✓ **117 850 €** en faveur de **155 clubs sportifs** dans le cadre du régime d'aide au fonctionnement des clubs sportifs.

- ✓ **48 596 €** en faveur de **4 associations sportives « Haut-niveau »**
- ✓ **Plus de 226 000 € à destination du mouvement sportif** : 6 000 € pour le soutien à l'organisation de manifestations sportives, 92 117 € pour l'aide à l'emploi sportif des clubs, 61 750 € d'aide à l'emploi sportif des comités, 23 500 € d'aide au Comité départemental olympique et sportif, 28 000 € en faveur du Comité départemental de sport adapté et 15 000 € d'aide à l'achat de matériels

CULTURE

- ✓ **17 700 €** de soutien à 7 manifestations dédiées au livre et **9 000 €** d'aide à l'édition
- ✓ **17 800 €** de soutien à la valorisation du patrimoine local
- ✓ **143 700 €** attribués au titre du régime d'aide soutien aux manifestations arts vivants.
- ✓ **30 000 €** d'aide à la production d'un long métrage et d'un documentaire
- ✓ **50 900 €** de soutien à 14 compagnies professionnelles et **4 000 €** d'aide à 3 projets amateurs.

Contact presse :
Matthieu Stievet, Directeur de la Communication
Tél. : 05 53 69 45 11 matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département Cœur du Sud-Ouest

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Motion

Relative à l'accroissement des violences dans notre société, notamment à l'encontre des élus de notre République

La montée de l'incivisme, qui s'est amplifiée depuis la crise sanitaire, notamment à travers les réseaux sociaux, a instauré un climat général violent dans notre société qui impacte le quotidien de tous nos concitoyens, parfois malheureusement dans leur vie conjugale ou familiale, mais aussi dans le cadre de leur vie professionnelle, notamment pour tous ceux travaillant au contact du public : agents des services publics, soignants, pompiers, forces de l'ordre, enseignants, commerçants, élus...

Une prolifération d'attaques envers les élus s'observe, aussi bien en ligne, que face à face pour les élus de terrain. Depuis 2020, près de 4 000 élus locaux ont démissionné, alerte l'Association des Maires de France. Ce constat alarmant reflète un mal-être profond chez les élus locaux.

Nul ne saurait cautionner cette escalade de violence, qui s'est terminée tragiquement pour le maire de Signes, Jean-Mathieu Michel, en 2019. Ce mois-ci, Yannick Morez, maire de Saint-Brevin-Les-Pins en Loire-Atlantique, a décidé de démissionner à cause de plusieurs menaces qui furent suivies de l'incendie de son domicile et de ses deux véhicules par des opposants.

Plus localement, nous rappelons quelques agressions dont sont victimes les élus qu'ils soient du territoire ou en visite dans notre département : comportements excessifs, insultes, menaces comme pour la maire de Cancon, courriers d'intimidation visant à influencer un vote, dégradation de biens publics ou privés comme par exemple pour les maires de Casseneuil, Monflanquin, Nérac ou Marmande et même parfois agression physique de la part d'administrés pour les maires de Clairac, Tombebœuf et Tonneins.

L'année dernière, la Présidente de notre Conseil départemental a également dû recourir au système de protection fonctionnelle de notre collectivité.

Les élus locaux, notamment les maires et élus municipaux sont les piliers et garants de la démocratie ; s'en prendre à eux c'est attaquer la République.

De plus, ces faits de plus en plus récurrents et parfois graves peuvent entraîner une banalisation d'une violence considérée « moins grave » mais tout aussi condamnable.

Ces actes sont inacceptables ; il ne faut pas céder face aux menaces ou à l'intimidation.

Nous devons protéger nos élus, afin d'assurer la pérennité de notre système démocratique.

Il convient donc d'appliquer des nouvelles mesures afin qu'aucun élu ne se sente plus seul face aux violences qu'il peut subir.

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, réuni ce vendredi 26 mai 2023 :

- **RENOUVELLE** son soutien à l'ensemble des élus du Lot-et-Garonne
- **SOUTIENT** la mise en place du centre d'analyse et de lutte contre les violences faites aux élus qui doit permettre de comprendre l'origine de ces violences et de pouvoir agir dans le domaine de la prévention. Ce centre répond à une demande ancienne de l'AMF et va superviser des mesures opérationnelles, sur le terrain, pour faciliter la protection des élus.
- **ENCOURAGE** l'utilisation de la plateforme PHAROS pour recenser les messages de haine en ligne.
- **DEMANDE** à l'Etat d'apporter davantage de moyens d'enquête aux forces de police et gendarmerie, en confirmant la création du "pack sécurité", ceci afin de réduire le nombre considérable de classements sans suite.
- **DEMANDE** à l'Etat de promulguer une loi permettant de porter les sanctions pénales à un niveau correspondant à la protection dont doivent bénéficier les élus dépositaires de l'autorité publique.
- **DEMANDE** à l'Etat un moyen de déclarer les délits plus vite, et plus simplement, ceci notamment afin d'éviter la banalisation du moindre acte violent de quelque gravité qu'il soit.